



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 05 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Dominique PICAVEZ, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Sandrine BOSCARO est arrivée après la délibération n°2.

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN – Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Valérie CHALLON - Frédéric MAUGIRON, pouvoir donné à Patrick GUIGNIER

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_04_05122022

Objet : Demande d'aide financière au Département de l'Isère – Travaux de voirie : réfection de la montée du Crey et la montée du Psychagnard

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la voirie sur les montées du Crey et du Psychagnard est particulièrement abîmée. Cette voie est la seule qui dessert les habitations de la place du Crey et du Psychagnard. Elle subit des contraintes importantes notamment au moment du déneigement.

Il est donc nécessaire d'envisager la réfection de cette voie composée des montées du Crey et du Psychagnard.

Une première estimation du projet de réfection de la voirie s'élève à 42 604.80 € HT

La programmation des travaux pourrait se faire pour 2024.

Le Maire propose de présenter ce projet au titre de la dotation territoriale de la Matheysine du Conseil Départemental de l'Isère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Valide le projet présenté,

Adopte le plan de financement prévisionnel pour un montant de 42 604.80 € HT,

<i>Financement</i>	Montant HT de la subvention	Date de la demande	Taux
Département Isère (dotation Matheysine)	17 041.92 €	décembre 2022	40%
Participation du demandeur : - autofinancement	25 562.88 €		60%
TOTAL HT	42 604.80 €		100%

Demande au Conseil Départemental l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet,

Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents visant à mener à bien ce projet.

Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 07 décembre 2022.
Le Maire, Emile BUCH.*

